Mathurin Subileau. M. Conturier, le futur abbé de Solesmes, fit même à l'évêque une vive représentation des griefs de l'institution de Combrée, qui se prétendait victime d'injustice. Il se produisit de telles scènes de jalonsie que le concours ne fut jamais renouvelé. La Faculté catholique des Lettres d'Angers l'a rétabli pour les collèges ecclésiastiques de l'Ouest, en 1898, mais il n'a pas été

déclaré obligatoire pour ceux du diocèse.

M. Priou apporta toujours un grand soin au recrutement de son personnel: il n'aimait pas à en changer et il subit plutôt qu'il n'opéra les mutations nombreuses de son supériorat. M. Auguste Denéchau, le professeur de philosophie retournant dans le ministère paroissial, fut remplacé au mois d'octobre 1851 par M. Frédéric Matignon. Celui-ci avait inauguré, quelques mois auparavant, le cours spécial d'histoire. Il le laissa à M. Pletteau qui ne le garda qu'un an, désireux qu'il était d'aller à Paris préparer son examen de licence. L'année suivante, sa chaire fut donnée à M. l'abbé Gardais, le futur fondateur d'un nouveau collège ecclésiastique à Angers, l'externat Saint-Maurille. M. Gardais fut remplacé dans sa chaire de cinquième par M. Ferré, destiné à passer environ un an plus tard à celle de philosophie. L'année scolaire (1853-1854), le supérieur avait l'avantage de faire rentrer au collège, en qualité d'aumônier, M. Chapin. La chose n'alla pas sans difficulté. Très humble, sachant quel ensemble de rares qualités demande cette charge et n'ayant qu'une médiocre santé, M. Chapin refusa d'abord obstinément toutes les propositions de M. Priou en septembre 1852. De nouvelles instances l'amenèrent à consentir, après qu'il eut pris une année de repos. Le 17 avril 1854, le professeur de rhétorique, M. Jules Chollet, mourut âgé de trente-trois ans. Il emporta les regrets qui suivent les humbles d'un beau talent joint à une modestie parfaite et à un noble cœur.

La mort de M. Chollet peina beaucoup M. Priou et les circonstances de son remplacement lui parurent particulièrement délicates.

Il y trouva sans doute l'inspiration d'écrire à son évêque la lettre suivante :

c 18 mai 1854.

« Monseigneur,

« Voici plus de trois ans que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'appeier à la direction du petit séminaire d'Angers, c'est dans toute la sincérité de mon âme que je vous en remercie, Monseigneur, puisque c'était une marque de votre haute confiance. Mais l'expérience m'a confirmé dans une appréhension que j'avais toujours eue. Je n'ai point les qualités nécessaires pour occuper ce poste important et difficile. Cette conviction profondément sentie m'impose un désir que je me hâte d'accomplir en vous priant, Monseigneur, de recevoir ma démission, soit immédiatement, soit aux vacances tout au plus tard. Il y aurait un avantage à ce qu'elle fût acceptée immédiatement. Le nouveau Supérieur pourrait ainsi exprimer ses désirs et s'entendre avec l'autorité diocésaine pour la formation de son personnel qui va présenter cette année des complications exceptionnelles, vu les tristes circonstances où nous nous trouvons.